

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 19 mars 2013 N° 486

## Benoît HAMON, ministre délégué chargé de la Consommation, a participé hier à Bruxelles au Sommet Européen de la Consommation.

Cette session réunissait les ministres européens en charge des questions de consommation en vue d'un débat sur la protection des consommateurs.

Les discussions ont notamment permis d'aborder les problématiques de l'efficacité des contrôles menés par les autorités de protection des consommateurs ainsi que les questions de coopération entre ces autorités, pour les dossiers impliquant plusieurs États membres.

Ces sujets renvoient à l'actualité récente sur la crise de la « viande de cheval » qui a souligné l'importance pour le consommateur d'avoir accès, au sein de l'Union européenne, à des produits ou services sûrs et de qualité et de disposer à leur égard d'une information claire et transparente. Le maintien de la confiance du consommateur dans le marché intérieur suppose que les autorités de contrôle puissent efficacement protéger les consommateurs.

Benoît HAMON, a ainsi interpellé la Commission européenne indiquant : « il est bien sûr nécessaire dans chaque Etat membre d'améliorer les contrôles et les sanctions, c'est ce que nous allons faire en France, mais il est également primordial que la législation européenne puisse évoluer en matière de traçabilité et de marquage du pays d'origine des viandes dans les plats préparés. Il est beaucoup plus difficile de tricher quand on impose la transparence. »

Le Ministre a également précisé que dans le contexte actuel de crise économique, il fallait veiller à ce que la rationalisation budgétaire ne nuise pas à l'efficacité de l'action des pouvoirs publics. Il a enfin rappelé l'avancée que représentera pour les consommateurs français la mise en œuvre prochaine d'une action de groupe.

En marge de ce sommet, Benoît HAMON a rencontré, lors d'entretiens bilatéraux, plusieurs de ses homologues européens (Autriche, Portugal et Roumanie). Ces entretiens ont notamment montré les convergences de vues sur l'évolution nécessaire de la législation européenne suite à « l'affaire de la viande de cheval ».

Contact presse:

Cabinet de Benoît HAMON: Anne-Sophie de FAUCIGNY: 01 53 18 41 04

